

**COMMUNE DE PARTINELLO**

**CREATION DE TITRE DE PROPRIETE**

**Henri PINNA – Joseph MELGRANI –  
Paul CUTTOLI - Louis-Valery VERGEOT  
- Notaires associés –  
6, Bd Sylvestre Marcaggi  
20000 AJACCIO**

Suivant acte reçu par Maître Paul CUTTOLI, Notaire à AJACCIO, le 05 juin 2018, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Monsieur Antoine Joseph ACQUAVIVA, demeurant à PARTINELLO.  
Né à PARTINELLO le 22 octobre 1951 ;

Qui depuis plus de TRENTE ANS (30 ans), a possédé, conformément aux articles 2261, 2265 et 2272 du Code Civil, le bien ci-après désigné :

A PARTINELLO (Corse du Sud)

Dans un ensemble immobilier, cadastré section AB N° 155 lieudit PARTINELLO pour 03 a 22 ca.

Le lot numéro treize, soit trois pièces au deuxième étage ;

Conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017:

« Lorsqu'un acte de notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Les oppositions seront reçues en l'étude du notaire soussigné dans un délai maximum de 3 mois à compter de la parution du présent avis.

Adresse mail de l'étude : [scp.pmc@notaires.fr](mailto:scp.pmc@notaires.fr).

Pour avis  
Maître Paul CUTTOLI